

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 26 juin 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 78 Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS: Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE: Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 49 : <u>ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES</u> <u>ET CREANCES ETEINTES</u>

Rapporteur: M. Christian LÉCHIT

La trésorerie du bassin de Lacq nous a fait parvenir le montant des créances qu'il conviendrait d'admettre en non-valeur ou en créances éteintes.

Les créances portent sur :

Au budget principal:

- la société CAMPING DE LA SOURCE qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, le 24 mai 2016 : 3 641,88 € (créances éteintes),

- la société PIERRE MARIANNE EVOLU COMM qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, le 1^{er} juillet 2014 et pour laquelle une provision a été constituée le 3 novembre 2014. La reprise de provision est prévue lors du budget supplémentaire 2017 : 4 837,48 € (créances éteintes),
- la société A.F.P. qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, le 26 novembre 2013 : 1 094,02 € (créances éteintes),
- DUHAMEL MORGAN a fait l'objet d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, le 3 septembre 2015 : 209,77 € (créances éteintes),
- La société SUD SOFAS qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, le 8 avril 2014 et pour laquelle une provision a été constituée le 24 juillet 2014. La reprise de provision est prévue lors du BS 2017 : 68 921,85 € (créances en non-valeur),
- des créances diverses : 4 402,88 € (créances en non-valeur dont 2 466,90 € de l'entreprise Erbin).

Les crédits, au chapitre 65 du budget principal, ont été prévus au budget primitif 2017 à hauteur de 7 000,10 € et au budget supplémentaire 2017 pour un complément de 76 107,78 €.

Au budget annexe déchets :

- la société LE GRAND GALOP qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 17 février 2015 : 244,94 € (créances éteintes),
- la société IMMO BAT SERVICES qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 14 décembre 2011 : 231,90 € (créances éteintes),
- la société NG REVETEMENTS qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 22 juillet 2014 : 93,90 € (créances éteintes),
- la société PYRENOVATION qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 12 novembre 2013 : 230,00 € (créances éteintes),
- la société ROUILLON BOYER FABIENNE qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 7 octobre 2015 : 470,80 € (créances éteintes),
- la société G.T.D. qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 4 novembre 2014 : 15 183,31 € (créances éteintes),
- la société TEKNIC BATIMENT qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 16 octobre 2013 : 90,70 € (créances éteintes),
- des créances diverses : 1 135,90 € (créances en non-valeur).

Les crédits, au chapitre 65 du budget annexe déchets, ont été prévus au budget primitif 2017 à hauteur de 16 500,00 \in et au budget supplémentaire 2017 pour un complément de 1 $181,45 \in$.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'admettre** en non-valeur la somme de 1 135,90 € et en créances éteintes la somme de 16 545,55 € au budget annexe déchets,
- **d'admettre** en non-valeur la somme de 73 324,73 € et en créances éteintes 9 783,15 € au budget principal,
- **d'ouvrir** les crédits nécessaires et complémentaires aux budgets supplémentaires respectifs 2017 articles 6541, 6542 et 7817.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée, Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017